

**Trente-deuxième session du groupe de travail
d'experts des Nations unies sur les personnes
d'ascendance africaine sur "l'autonomisation
économique des personnes d'ascendance africaine"**

**Du 1er au 5 mai 2023
Genève, Palais des Nations,**

**Déclaration de M. Mamane Oumaria, Expert du Comité des
Nations unies pour la protection des droits de tous les
travailleurs migrants et des membres de leur famille**

**Thème : "Les Routes du Commerce et de la Traite : Hier et
Aujourd'hui".**

*Madame/Monsieur le Président du groupe de travail
d'experts sur les personnes d'ascendance africaine,*

*Mesdames / Messieurs les Représentants des mécanismes de
l'ONU et des organisations spécialisées,*

*Mesdames / Messieurs les Représentants de l'Union africaine
et des mécanismes régionaux,*

*Mesdames / Messieurs les Représentants des Organisations
de la Société Civile et des Institutions Nationales des
Droits de l'Homme,*

Chers collègue Experts,,

Mesdames et Messieurs, à vos titres, grades et qualités

Au nom de M. Edgar Corzo Sosa, président du Comité des Nations unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, j'ai le plaisir de représenter tous les membres du Comité à cette importante trente-deuxième session du groupe de travail d'experts des Nations unies sur les personnes d'ascendance africaine, qui se concentre cette année sur "l'autonomisation économique des personnes d'ascendance africaine".

Je voudrais tout d'abord remercier le président du groupe de travail et le secrétariat pour cette aimable invitation.

Les organisateurs m'ont demandé de traiter de la thématique suivante : **"Les Routes du Commerce et de la Traite : Hier et Aujourd'hui"**.

Dans mon intervention, j'essayerai d'aborder la manière dont les migrations africaines, en particulier en ce qui concerne la main-d'œuvre, ont reproduit les routes du commerce et de la traite des Africains réduits en esclavage. Sauf que cette fois-ci, la perception est celle du volontariat. C'est pourquoi, il faut de toute comparaison entre l'esclave qui est une marchandise et le migrant qui est une personne humaine en quête de liberté et d'épanouissement.

Nous pourrions nous demander dans quelle mesure cette migration est volontaire et pourquoi les Etats Africains ont failli à retenir leur jeunesse chez-eux ? Est-ce que c'est parce qu'il n'y a pas de richesses suffisantes ou de stabilité politique dans les pays Africains qu'ils quittent (ou même qu'ils fuient) leur chères nations ? En outre, je souhaiterais aborder la question du racisme, de la discrimination et de la xénophobie à l'égard des migrants africains, de leurs conditions de travail et des défis auxquels ils sont confrontés, y compris la mentalité héritée du passé selon laquelle l'exploitation des migrants issus de l'Afrique Sub-Saharienne ainsi que la spoliation des ressources de leur sol et sous-sol sont quelque chose de normal, hormis les dénonciations par-ci et par là de la part des ONGs et autres Activistes des droits de l'homme et de l'environnement. Je serai alors heureux de formuler quelques recommandations pour remédier aux violations des droits de l'homme dont sont victimes les Africains et les personnes d'ascendance africaine.

Madame/Monsieur le Président du groupe de travail

d'experts,

Mesdames /Messieurs les Représentants des mécanismes de l'ONU et des organisations spécialisées,

*Mesdames / Messieurs les Représentants des OSC et des
INDH,*

Distingués Participants,

Permettez-moi à Ce stade de souligner que l'un des plus grands succès du siècle dernier a été la popularité de l'idée fondamentale selon laquelle les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants. **Le véritable message de la Déclaration universelle des droits de l'homme est que tous les hommes naissent libres et égaux en droits et en dignité et que chaque être humain peut prétendre aux mêmes droits de l'homme et à une égale dignité humaine. Nul ne peut être privé de ses droits humains fondamentaux , en raison de son sexe, de sa race ou de son appartenance ethnique, de son travail ou de sa condition, de sa caste, de sa culture, de sa religion, de la couleur de sa peau ou d'autres motifs.**

L'une des pierres angulaires de notre travail commun sur les droits de l'homme **est sans aucun doute l'égalité et la non-discrimination.**

Madame/Monsieur le Président du groupe de travail

d'experts,

Mesdames et Messieurs ,tout protocole respecté

La migration contemporaine est un phénomène de plus en plus complexe, qu'il s'agisse des personnes qui se déplacent, des raisons pour lesquelles elles se déplacent ou de la manière dont elles le font. Actuellement, quelque 281 millions de personnes vivent et travaillent dans des pays qui ne sont pas les leurs. La communauté internationale accorde une grande importance à cette question, non seulement parce que les migrations sont le symptôme et l'effet de pressions et de changements sociaux, économiques et, aujourd'hui, environnementaux profonds, mais aussi parce que les déplacements souvent précaires de personnes dans le monde entier mettent en jeu les droits et les responsabilités fondamentaux de l'homme.

Les migrants, notamment ceux qui sont en situation irrégulière, sont exposés de manière disproportionnée aux abus et aux violations des droits de l'homme, notamment à

la discrimination, à la marginalisation, à l'exploitation, à la violence et à la xénophobie. Ils n'ont souvent pas accès aux garanties d'une procédure régulière ou aux voies de recours. Les contrôles aux frontières étant devenus plus stricts et les voies régulières d'entrée et de séjour s'étant rétrécies, les voyages des migrants sont devenus plus longs, plus fragmentés et plus dangereux. Trop de personnes (plus de 40 000 femmes, hommes et enfants entre 2012 et 2014) ont été déclarées mortes ou disparues en cours de route, et d'innombrables autres disparitions n'ont jamais été signalées, le lieu où elles se trouvent reste inconnu ou les corps n'ont jamais été retrouvés.

Pourtant, les dimensions des migrations relatives aux droits de l'homme restent largement négligées. La question des migrations est généralement abordée sous l'angle du développement économique ou de la sécurité et du contrôle des frontières. La rhétorique inflammatoire et xénophobe à l'encontre des migrants aide les politiciens à gagner des voix et, en temps de crise, le migrant est un bouc émissaire commode à qui l'on impute les difficultés sociales et économiques.

Je voudrais rappeler que le **Comité** sur la Protection des Droits de tous Travailleurs Migrants et les Membres de leurs Familles, **dans ses observations finales, considère que la régularisation est la mesure la plus efficace pour remédier aux situations de vulnérabilité auxquelles sont confrontés les migrants** en situation irrégulière, conformément à l'Observation générale n° 2 et à l'article 69 de la Convention y relative, qui exige de ses États parties qu'ils prennent des mesures appropriées pour résoudre le problème du statut irrégulier des travailleurs migrants et des membres de leur famille. La migration régulière reste un mécanisme central pour la protection des droits des migrants et de leurs familles, notamment ceux qui se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable, un outil essentiel pour la mise en œuvre d'une politique migratoire globale et un facteur qui contribue à la réalisation des objectifs de nombreuses politiques publiques dans les pays de destination.

Nous Experts du Comité, autant que vous tous sommes à la fois préoccupés et consternés par l'augmentation du nombre de **victimes de disparitions forcées dans le contexte des migrations**, comme le montrent les nombreuses recommandations que notre comité a formulées dans ses

observations finales et ses déclarations sur les obligations des États parties concernant les migrants disparus.

Madame/Monsieur le Président du groupe de travail

d'experts,

Mesdames et Messieurs,

Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter les dirigeants africains pour le rôle moteur joué par les États membres de l'Union Africaine au sein de l'Assemblée Générale des Nations unies et au-delà, notamment pour la présence constante de l'Union africaine et de l'ancienne Organisation de l'unité africaine dans la lutte historique contre le système cynique de l'apartheid, la Traite Négrière, le colonialisme et la discrimination raciale.

Des empires et Royaumes avec des Constitutions qui constituent de véritables Chartes des Droits de l'Homme et

qui n'ont rien à envier à l'Etat moderne d'aujourd'hui ont été vidés de leurs bras valides grâce à une véritable chasse à l'homme, ligotés et enchaînés dans des cales de bateaux et réduits à l'esclavage et au travail forcé dans des plantations de cannes à Sucre et autres exploitations agricoles dans l'espace géographique des Amériques. Ce voyage sans retour a été sanguinolent et a sonné le premier déclin du continent Africain.

Savez-vous que la Première Constitution de l'Histoire a été promulguée en Afrique, en 1236 dans l'Empire du Mali et par l'Empereur Soundiata Keita et s'appelle la Charte **KOUROUKANFUGA DU MANDE.**

Ces crimes contre l'humanité que sont le Commerce Trans-Atlantique et le colonialisme qui ont retardé le continent Africain de plus d'un Siècle , en détruisant son système économique, social et culturel en le vidant de sa jeunesse, nécessitent plus qu'un pardon mais également des réparations justes et équitables.

Je souhaite également rendre hommage aux militants de la société civile africaine qui ont travaillé sans relâche sur ces questions. Les États africains ont joué et continuent de jouer un rôle de premier plan dans les travaux des Nations unies en matière de lutte contre la discrimination - ce qui s'est traduit récemment par la proclamation de la Décennie internationale des Nations unies pour les personnes d'ascendance africaine par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/237, et par le programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), adopté par l'Assemblée Générale le 1er décembre 2014. Ses thèmes principaux sont certainement partagés par l'Union africaine : "Reconnaissance, Justice et Développement". En 2001, les Nations unies ont organisé la conférence de Durban, qui a adopté la déclaration et le programme d'action de Durban, la déclaration la plus complète sur le sujet du racisme jamais réalisée par la communauté internationale, tant en ce qui concerne la compréhension du passé que les actions pour l'avenir. Le programme d'action, s'il est poursuivi avec constance, rapprochera le monde de son objectif, à savoir l'élimination, pour les générations futures, de toutes les formes de préjugés et de discrimination raciaux. Bien que l'adoption de la déclaration et du programme d'action de

Durban, il y a vingt deux ans, ait été un événement marquant, il reste encore beaucoup à faire pour mettre fin à toutes les formes de discrimination.

Comme vous le savez, la déclaration et le programme d'action de Durban, adoptés lors de la conférence mondiale contre le racisme en 2001, reconnaissent que les personnes d'ascendance africaine ont été victimes de l'esclavage, de la traite des esclaves et du colonialisme, et qu'elles continuent d'en subir les conséquences. Cette décennie est une stratégie visant à renforcer notre coopération afin de permettre aux personnes d'ascendance africaine de jouir pleinement de leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques et de participer pleinement et sur un pied d'égalité à tous les aspects de la société. Elle vise à améliorer la vie des personnes d'ascendance africaine partout dans le monde.

Au cours des sept prochaines années, le système des Nations unies, les États membres, la société civile, les organisations régionales des parties prenantes, telles que l'Union africaine, se joindront aux personnes d'ascendance africaine pour mettre en œuvre le vaste programme d'activités.

Bien sûr, au cours de cette décennie, nous ne pourrons pas inverser le sous-développement, l'injustice et la discrimination des siècles passés. Mais à deux ans et demi de l'échéance, nous devons attirer davantage l'attention sur les acquis réalisés lors de la Décennie et donner l'impulsion nécessaire pour prendre les mesures prévues dans le programme d'activités afin d'améliorer la situation des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine.

Certains pays Africains tels que le Ghana, le Bénin, l'Éthiopie et bien d'autres ont facilité le retour vers la mère patrie de la population d'ascendance Africaine par la facilitation de l'acquisition de la Nationalité, de l'accès aux terres et à l'Emploi. On sait combien le Regretté Sa Majesté, l'Empereur Hailé Sélassié Premier était attaché au Retour des Afro-descendants à la mère patrie. Sa Relation spirituelle et fusionnelle avec les Jamaïcains, son voyage historique à Kingston qui leur a apporté la pluie à sa descente d'avion et après une longue Sécheresse, la Culture Rastafari, Bob Marley et son fameux Concert « We are the World we are the Children » etc. A cela il faut ajouter le devoir de mémoire à travers des Musées tels que la Maison des Esclaves à l'île de Gorée et d'autres Mémoires dressés sur les cotes Africaines et qui démontrent l'attachement et l'indivisibilité de la

Relation entre les Afro-Descendants et l'Afrique, leur mère patrie, si bien que certains pays des Caraïbes et du Pacifique ont assisté à la Célébration à Addis Abeba du Jubilé pour la Commémoration du Cinquantenaire de l'Union Africaine, avec à l'ouverture la Musique de Bob Marley, ces pays donc n'ont pas écarté un jour de demander le statut d'Observateur au sein de l'Union Africaine.

À ce jour et malgré quelques belles avancées, force est de reconnaître que beaucoup de pays Africains, par manque de sensibilisation peut-être, n'ont pas encore officiellement lancé la Décennie ou entrepris des actions de sensibilisation comme le prévoit le programme d'activités. Ils sont encore moins nombreux à avoir intégré des éléments du programme dans leurs politiques ou programmes nationaux ou à avoir adopté un plan national ou régional concernant les personnes d'ascendance africaine. Il n'y a pas eu de véritable prise en compte de la Décennie.

Il convient de rappeler qu'en tant que coordinateur de la Décennie, le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a travaillé avec tous les partenaires et les différentes parties prenantes à la mise en œuvre du

programme d'activités. Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme mène une campagne de sensibilisation pour promouvoir la Décennie. Je félicite le HCDH pour ses efforts visant à maintenir un programme de bourses réussi pour les jeunes d'origine africaine. Comme vous le savez, le HCDH aide les États et les acteurs de la société civile et continue d'entreprendre des recherches thématiques afin de mieux comprendre la nature et la complexité de la discrimination à laquelle sont confrontées les personnes d'ascendance africaine.

La Décennie a besoin d'une plus grande visibilité et d'une meilleure mise en œuvre sur ce grand continent. Nous devons créer une dynamique régionale et nationale plus forte parmi les États, la société civile et les autres partenaires. Un leadership plus fort est nécessaire pour mettre en œuvre le programme d'activités au cours des sept prochaines années. L'Union africaine est bien placée pour le faire. Et elle dispose déjà des cadres nécessaires.

La Décennie africaine des droits de l'homme et le Plan décennal d'action et de mise en œuvre pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples (2016-

2026) nous offrent de nombreuses passerelles pour mettre en œuvre le programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Le développement durable et l'amélioration du niveau de vie figurent parmi les objectifs clés de l'Union africaine et s'alignent parfaitement sur le thème du développement de la Décennie, qui traite du droit au développement et des mesures de lutte contre la pauvreté. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, ses divers mécanismes et son forum des ONG constituent des lieux de discussion, d'examen et d'accord sur les actions à mener pour mettre en œuvre la Décennie.

Je voudrais ajouter ici que le programme d'activités prévoit également l'organisation de réunions régionales semestrielles pour la Décennie. Deux réunions précédentes ont eu lieu à Brasilia en décembre 2015 pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et en novembre 2017 pour l'Europe, l'Asie centrale et l'Amérique du Nord. Le Symposium continental de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine a eu lieu en septembre 2018, à Accra, au Ghana, en plus des nombreuses autres réunions régulières que votre groupe de travail a organisées dans le cadre de son mandat.

*Madame/Monsieur le Président du groupe de travail
d'experts,*

Distingués participants, tout protocole respecté

Il ne fait aucun doute que la Décennie est déjà lancée dans le cœur et l'esprit de chacun, ici et à l'Union africaine. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est que la Commission de l'Union africaine s'engage fermement à soutenir la Décennie et à envisager un lancement formel très médiatisé de la Décennie, peut-être même au plus haut niveau possible, à savoir l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

En conclusion, je voudrais citer l'ancien Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, qui, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale 2017, célébrée chaque année le 21 mars, qui est l'anniversaire du massacre de Sharpeville perpétré par l'ancien régime d'apartheid en 1960 contre des manifestants pacifiques, a déclaré : "**Les dangers de la diabolisation de certains groupes sont évidents dans le monde entier ... et... la politique de**

division et la rhétorique de l'intolérance ciblent les minorités raciales, ethniques, linguistiques et religieuses, ainsi que les migrants et les réfugiés. Le monde de la peur et du dégoût peut avoir, et a, des conséquences réelles ».

En tant qu'experts des organes de traités, nous sommes prêts, conjointement avec tous les autres mécanismes régionaux et des Nations unies et sous la haute direction de notre Haut-Commissaire, M. Volker Turk, à travailler dur avec vous tous et, en synergie, pour construire des coalitions fortes, afin de commencer à apporter des changements dans la vie des personnes d'ascendance africaine.

Sur ce, je vous souhaite un plein succès dans vos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.